



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 20223

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la question des chiffres du commerce extérieur français. Face à l'érosion de ses parts de marché, au durcissement de la compétition mondiale et à l'ouverture de nouveaux marchés, on mesure le défi que représente, pour notre pays, le maintien de sa force de frappe commerciale et, plus encore, son renforcement par un plus grand nombre d'entreprises présentes à l'international, et singulièrement de petites et moyennes entreprises (PME). Il y a urgence à réagir car le recul relatif de nos exportations équivaut chaque année à la perte d'un demi-point de PIB. Or, ce sont plus de 5 millions d'emplois qui sont liés directement ou indirectement aux activités d'exportations. Sur cette question essentielle pour l'avenir économique de notre pays, il lui demande quelle politique elle entend mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

L'année 2007 est marquée par un déficit commercial élevé, de 39,2 MdsEUR en 2007. La progression de nos exportations, quoique soutenue (+ 3,2 %) et dont le montant atteint un record (400 MdsEUR), n'a pu compenser celle de nos importations (+ 5,4 %, soit 439,4 MdsEUR). Il existe des motifs de satisfaction : le montant des grands contrats signés avec les pays émergents a atteint un record (37 MdsEUR) et le niveau des investissements étrangers, entrants et sortants, est parmi les plus élevés jamais enregistrés. L'internationalisation de notre économie et l'attractivité de la France ne se démentent donc pas. Pour autant, notre part de marché mondiale s'effrite : elle est aujourd'hui de 4 %, contre plus de 6 % au début des années quatre-vingt-dix. L'euro et la facture énergétique ne peuvent expliquer à eux seuls le creusement du déficit commercial : notre solde commercial, hors énergie, ne cesse de se réduire et l'aggravation de notre déficit commercial tient beaucoup à nos moindres performances dans les secteurs de l'industrie. Notre commerce extérieur est handicapé par un niveau insuffisant d'innovation, un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) trop petites et un déficit de compétitivité-coût par rapport à son principal concurrent : l'Allemagne. Mais le déficit du commerce extérieur n'est pas une fatalité et une action de fond vigoureuse est engagée pour restaurer la compétitivité de nos entreprises et favoriser leur croissance. Les premières mesures consistent à simplifier la vie des entrepreneurs, à faciliter l'obtention de financements, à encourager l'innovation et à restaurer notre compétitivité par la réduction des charges fiscales et sociales. Cette politique s'accompagne de nouvelles mesures dédiées à l'exportation de nos entreprises, reposant sur deux grands principes : hisser la France au niveau des meilleurs dispositifs d'aide européens et recentrer nos efforts sur les PME. Ces mesures visent à : simplifier nos dispositifs de soutien aux entreprises, notamment les procédures d'obtention de soutiens financiers ; redéployer nos outils d'appui financier au bénéfice des PME et des entreprises innovantes (réforme engagée des procédures financières publiques de la COFACE ; renforcer les soutiens publics afin d'accroître la participation des PME sur les salons internationaux et à des missions commerciales à l'étranger ; doubler le nombre de Volontaires internationaux en entreprise (VIE) ; placer UBIFRANCE au coeur du dispositif public et doter cette Agence de son réseau propre à l'étranger. Cette politique structurelle, conjuguée à ces actions spécifiques à l'export, doit contribuer à la reconquête de nos parts de marché au profit de la croissance et de la

création d'emplois dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20223

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2955

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6792